

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 23 (1878)  
**Heft:** 24

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

retrouvons en 1864 membre du Grand Conseil de Zurich et appartenant à la minorité démocratique.

En 1865, il était nommé instructeur-chef de la cavalerie, poste qu'il quitta en 1866 pour entrer au Conseil d'Etat, où il siégea jusqu'en 1871, époque à laquelle il fut nommé député au Conseil national.

En 1868, le Conseil fédéral envoya M. Scherer en mission militaire en Italie. L'année 1870 le trouva chef du département militaire du canton de Zurich, il eut à cette occasion les mesures administratives à prendre pour l'internement. La démission de M. Dubs comme membre du Conseil fédéral laissait une vacance pour Zurich au Conseil fédéral, il y fut nommé contre M. Anderwert ; il voulut néanmoins commander comme divisionnaire le rassemblement de troupes de 1872, sur la Sitter. M. Scherer débuta aux finances fédérales, puis il passa au département des chemins de fer. En 1875 il était élu président de la Confédération, et en 1876 il reprit la direction du département militaire.

Dans le courant de 1878, prévoyant un revirement, il s'était décidé, en homme modeste, à s'accomoder de ce qui pourrait arriver, et il avait repris possession de sa maison à Winterthour, se contentant d'un logement de garçon à Berne. Le 40 Décembre, les Chambres fédérales le réalisaient pour trois ans membre du gouvernement fédéral. M<sup>me</sup> Scherer était venue à Berne féliciter son époux de sa réélection ou pour aviser en cas de non-réélection. Peu de jours après, un refroidissement subit força M. Scherer de se mettre au lit, une inflammation intestinale très violente se déclara, et M<sup>me</sup> Scherer, au lieu de prendre part au témoignage d'estime que les magistrats de la nation avaient donné à son mari, dut s'installer au chevet du malade

M. Scherer était un homme modeste, simple, d'un caractère austère et plein de dignité ; il prenait une part active à la conversation ; son langage était empreint de l'esprit pratique de l'homme qui a vu, voyagé et fait l'expérience de la vie. Comme magistrat, ses principes démocratiques ne déviaient pas, c'était un homme à perdre son fauteuil, mais à garder ses convictions. Laborieux et consciencieux serviteur du pays, il donnait l'exemple de la régularité. C'était un bon administrateur.

Les obsèques auront lieu, par les soins du Conseil fédéral et du gouvernement zuricois, à Winterthour, le vendredi 27 courant, à 4 heures après-midi.

*(Nouvelliste Vaudois.)*

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

VAUD. — Le rassemblement de troupes de la 1<sup>re</sup> division, qui aura lieu l'année prochaine, est projeté comme suit : le terrain des manœuvres sera entre Echallens et Yverdon. Cours préparatoire du 3 au 12 septembre. Manœuvres du 13 au 21 septembre. L'état-major de la division sera à Lausanne. La compagnie de guides n<sup>o</sup> 1, à Lausanne. L'état-major de la 1<sup>re</sup> brigade et du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie, à Yverdon. L'état-major du 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à Pomy. Troupes à Pomy, Cuarny et Cronay. L'état-major de la 2<sup>e</sup> brigade d'infanterie, sera à Echallens. L'état-major et les troupes du 3<sup>e</sup> régiment, à Vuarrens, Villars-le-Terroir et Fey. L'état-major du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie sera à Poliez-le-grand, et les troupes à Poliez-le-grand, Poliez-Pittet, Bottens et Assens. Le bataillon de carabiniers n<sup>o</sup> 1 sera à Lausanne ; le bataillon d'infanterie n<sup>o</sup> 93, à Echallens ; le régiment de dragons n<sup>o</sup> 1, à Moudon et environs ; l'artillerie et le parc, à Bière et environs ; le bataillon du génie et le train, à Genève ou Bex ; les troupes d'administration, à Echallens ; les troupes sanitaires et les lazarets de campagne à Lausanne.

ST-GALL. — Samedi 30 novembre a été célébré, à Rapperswyl, le quarante-huitième anniversaire de la guerre de l'indépendance polonaise. Après le service divin à la mémoire des héros qui ont succombé sur le champ de bataille, une séance

intéressante a eu lieu au Château. Là le comte Plater a, dans un discours fort étendu, tracé un tableau de la situation actuelle de l'Europe. Cette situation si critique à tant d'égards n'est, à ses yeux, qu'une conséquence de la politique suivie depuis le partage de la Pologne. On a commis un acte d'injustice et d'arbitraire. On a ravi aux peuples leur liberté et leur indépendance, et ainsi les notions du bien et du mal ont été faussées, et des milliers d'hommes ont été conduits à adopter des théories aussi insensées que dangereuses. Lorsqu'on ne respecte pas la propriété d'une nation, on ne doit pas s'étonner qu'il se trouve des hommes qui veulent supprimer la propriété privée. La Russie et la Prusse ont à lutter avec un courant puissant de nihilistes et de socialistes ; l'Autriche se trouve dans une position si périlleuse qu'elle ne peut plus être sauvée que par une coalition de l'Europe contre ses ennemis et la restauration de la Pologne. L'Autriche, conclut M. Plater, trouvera la Pologne, malgré la persécution qui l'opprime depuis cent ans, pleine de vie et en état de rendre de grands services par sa régénération.

M. Plater a terminé son discours par un exposé de l'état actuel du Musée national polonais qui continue à jouir de la faveur publique et s'est tellement accru que la Direction a pu envoyer à l'Exposition universelle de Paris plusieurs centaines d'objets historiques et ethnographiques.

Les paroles de M. Plater ont été suivies d'autres discours, puis une visite au Musée et un banquet ont terminé la réunion.

GENÈVE. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 10 décembre, sur la proposition du département militaire, a nommé au grade de lieutenant dans l'infanterie d'élite (fusiliers), MM. Etienne Borel, Eugène Privat, Rodolphe Hantsch, Jules Mussard et Auguste Bonzanigo, qui ont pris part à l'école préparatoire d'officiers d'infanterie tenue à Genève du 2 octobre au 12 novembre 1878.

NEUCHÂTEL. — Le comité neuchâtelois pour le monument Dufour annonce au public que la souscription ouverte dans ce canton au profit du monument à élever à Genève à la mémoire du général Dufour, a produit, net de frais, la somme de fr. 2725,64.

Cette somme a été versée entre les mains du Comité siégeant à Genève.

*Erratum à page 528.* — C'est Perret Georges et non Paris, caporal, qui a été nommé lieutenant d'infanterie avec rang du 6 courant.

— Nous avons eu le plaisir, dit le *National Suisse*, d'assister mardi 17 courant, au cours donné à l'Amphithéâtre du Collège primaire par MM. Charles Dubois et Louis Courvoisier sur le rassemblement de troupes de la II<sup>e</sup> division ; nous félicitons sincèrement ces messieurs de la manière en laquelle ils ont traité cette question quelque peu épineuse ; ils ont réussi à captiver leur nombreux auditoire.

M. Dubois a traité la première partie, jusques et y compris le jour de l'inspection fédérale à Grolley.

L'étude sur les grandes manœuvres a été présentée avec clarté par M. Courvoisier.

BERNE. — On a placé samedi, près de la salle d'audience du Conseil fédéral, le monument de Toulouse<sup>1</sup>, arrivé hier soir de Paris. C'est un bronze de 4 pieds de haut, fort bien réussi, il représente une jeune fille soutenant un mobile défaillant. On lit au-dessous cette inscription commémorative : *La Suisse recevant dans ses bras un mobile français, groupe offert par la ville de Toulouse à la Suisse, exécuté par M. Alexandre Falguière, à Paris.* On se souvient que ce beau travail a été couvert par une souscription populaire à 10 centimes, ce qui en rehausse le prix pour la Suisse.

AUTRICHE : Canon de 12 cm. en bronze-acier. — On vient de terminer à l'arsenal de Vienne un canon de 12 cm. en bronze-acier. Cette bouche à feu, destinée à remplacer l'ancien canon de 18 livres, a été essayée avec succès sur les Landes du Simmering, près Vienne ; les résultats obtenus ont été aussi satisfaisants qu'avec le canon de 15 cm., et l'artillerie autrichienne espère former bientôt un excellent équipage de siège avec les pièces en bronze-acier de ces deux calibres.

(*Neue Militärische Blätter.*)

<sup>1</sup> L'*Almanach miniature* de la Suisse romande donne une jolie reproduction de ce monument, exécutée au crayon à Paris même par notre concitoyen M. Durussel.

ANGLETERRE. — L'industrie anglaise possède, en dehors de l'arsenal et de la manufacture de l'Etat de Woolwich, trois grandes usines appartenant à des particuliers qui se livrent à la fabrication des pièces d'artillerie. La première en importance est celle d'Elsmick, dont le matériel a été développé de manière à permettre aujourd'hui d'effectuer la fabrication des canons de 100 tonnes à raison de un par mois, en prenant un intervalle raisonnable à partir de la réception des ordres. La production des canons de moindres calibres, tels que ceux de 15 à 18 tonnes, pourrait fonctionner à raison de 50 tonnes environ par semaine, et celle des pièces de campagne à raison de 10 batteries par mois.

L'établissement Withworth, qui vient après, emploie 800 ouvriers ; les quatre canons de l'*Independencia*, qui en proviennent, sont les plus grosses pièces qui y aient jamais été fabriquées. Mais il n'est pas douteux que, dans un moment de presse, cette usine se mettrait en mesure de venir en aide puissamment à la manufacture de Woolwich, pour la fabrication des pièces de gros calibre.

Le *London ordonnance Company*, dont l'établissement est moins considérable que les deux précédents, a été fondé par le capitaine Blakesly, dont le nom est connu de toutes les personnes qui sont au courant de l'histoire de l'artillerie rayée. Le nombre des ouvriers qu'elle occupe est de 300. C'est le gouvernement chinois qui a fait les commandes les plus considérables à cette usine. Elle pourrait être mise à contribution, en cas de guerre, principalement pour la fabrication des canons de calibre moyen et des pièces de campagne, (*Bulletin de la Réunion des officiers.*)

ALLEMAGNE. — Il paraît que le bataillon de pionniers en garnison à Metz est régulièrement exercé à faire jouer la mine à l'aide de coton-poudre ; ce genre d'opérations a pris définitivement rang parmi les exercices des pionniers, depuis que l'usage du coton-poudre dans les travaux de mine est devenu général ; une instruction basée sur des expériences minutieuses a prescrit le mode d'emploi de cette substance, et une quantité déterminée de coton-poudre est mise annuellement à la disposition de chaque corps de pionniers. La *Gazette de Metz* donne les détails suivants sur l'action explosive du coton-poudre : ses propriétés comme celles de la dynamite, sont dues à ce fait que la substance est intégralement brûlée, d'où résulte la production presque instantanée d'une quantité de gaz énorme et bien plus considérable que celle due à la déflagration de la poudre ordinaire. La force élastique et brisante des gaz produits par la combustion de la poudre ne rend tout l'effet dont elle est capable que lorsque la charge est renfermée dans une enveloppe solide, tandis que le coton-poudre et la dynamite produisent leur effet utile par la simple percussion à l'air libre. L'emploi du coton-poudre est surtout avantageux quand il s'agit de faire sauter des constructions de bois ou de fer. En raison de la grande force explosive du coton-poudre et du peu de danger qu'offre son maniement, on en a introduit l'usage dans la marine militaire pour la confection des torpilles, et le ministre de la marine allemande a donné des instructions détaillées à cet effet.

(*Armée française*)

---

***Vient de paraître :***

A Paris, chez TANERA ; à Lausanne, chez B. BENDA, éditeurs

**GUERRE D'ORIENT**

EN 1876-1877

par

**Ferdinand LECOMTE,**

colonel-divisionnaire suisse.

Tome II<sup>me</sup>, 1<sup>re</sup> partie, in-8° avec 3 cartes, dont un plan détaillé des positions de Plevna. Prix : **3 francs.**